

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 227

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Amélioration de la sécurité publique dans le département : convention de mise à disposition de matériel technique et scientifique au bénéfice du groupement de Gendarmerie des Bouches-du-Rhône.

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
13948**

RAPPEL DU CONTEXTE ET DECISIONS ANTERIEURES

Le Département et le Groupement de Gendarmerie des Bouches-du-Rhône ont conclu un partenariat pour améliorer le service public de la sécurité autour de 3 axes :

- programme de construction, de rénovation et d'entretien des bâtiments ;
- sécurisation de l'ensemble des bâtiments occupés par la gendarmerie ;
- modernisation du matériel mis à disposition des unités.

Ainsi le soutien du département au groupement de Gendarmerie relève actuellement des actions suivantes :

- Construction de gendarmeries nouvelles en maîtrise d'ouvrage départementale,
- Extensions et améliorations des gendarmeries existantes propriété du Département,
- Subventions aux communes pour tous les travaux de construction ou d'amélioration des gendarmeries communales.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le territoire des Bouches-du-Rhône connaît du fait de sa situation géographique et de la densité de sa population des besoins accrus en matière de sécurité publique.

En outre, la menace terroriste et la prolongation de l'état d'urgence oblige les autorités en charge de la sécurité des personnes et des biens à une réactivité accrue en cas d'attaque.

Compte-tenu de ce contexte exceptionnel, le département souhaite renforcer l'équipement de son territoire en matière d'investigation criminelle en aidant les forces de gendarmerie à mieux assurer leurs missions de sécurité publique au quotidien.

Le département des Bouches-du-Rhône doit pouvoir disposer d'équipements à la pointe de la technologie et à la hauteur des enjeux de sécurité publique auxquels il est confronté. C'est pourquoi, il vous est proposé d'équiper le groupement de Gendarmerie des Bouches-du-Rhône d'un scanner laser pour figer en 3D des scènes de crime et d'accidents et permettre à des enquêteurs d'y accéder a posteriori.

Cet outil innovant est un moyen efficace pour figer une scène (corps, véhicules...) tout en ayant des distances très précises des différents éléments la composant, afin de permettre aux enquêteurs de l'étudier a posteriori dans ses moindres détails.

La modélisation à partir d'une acquisition laser a pour but de représenter les événements au plus proche de la réalité. Cette technique d'une précision parfaite représente non seulement des éléments, mais permet aussi une interprétation par analyse des trajectoires des projections de traces de sang par exemple comme celle d'impacts balistiques.

Ce matériel a démontré sa pertinence pour toute scène d'accident majeur type crash aérien, attentats ou accident de la route permettant aux gendarmes de réaliser rapidement les constatations judiciaires conservatoires afin de permettre aux autorités locales d'intervenir rapidement pour les opérations de nettoyage des lieux pour un retour à la vie normale.

La numérisation laser permet en effet de scanner une scène de crime ou d'accident en un minimum de temps et de générer des scans fidèles à la réalité et contenant un très haut niveau de détail avant toute pollution et altération de la scène. Il est possible de traiter l'information, d'analyser les relevés 3D et de revenir à tout moment sur les scans initiaux pour recalculer des éléments ou émettre de nouvelles hypothèses. Les informations collectées par le scanner laser peuvent servir de preuves tangibles pour les Tribunaux.

Parmi les derniers usages où le scanner laser a servi, on trouve le terrible attentat de Nice sur la Promenade des anglais le 14 juillet dernier ou encore le carambolage dramatique de La Roche-sur-Yon (Vendée).

Deux exemplaires seulement de ce matériel étaient à disposition début 2017 de la Gendarmerie Nationale sur la France entière.

Le montant de cette acquisition, pour laquelle le département a lancé par ailleurs une consultation en conformité avec la réglementation des marchés publics, est estimé à 78 000 € TTC environ.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- approuver la mise à disposition d'un scanner laser au bénéfice du groupement de Gendarmerie des Bouches-du-Rhône,
- m'autoriser à signer avec le groupement de Gendarmerie des Bouches-du-Rhône, la convention de partenariat, selon le projet joint en annexe 1.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL